



## Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ECO109069AS-TA

Le Président

**Monsieur Bruno LE MAIRE**  
**Ministre de l'Agriculture et de la Pêche**  
**Ministère de l'Alimentation, de**  
**l'Agriculture et de la Pêche**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**

Paris, le 15 juin 2010

Monsieur le Ministre,

La FNSEA a été alertée par son réseau sur la situation de nombreux éleveurs qui devient inquiétante face au manque de fourrage.

En effet, après un mois d'avril particulièrement sec, le mois de mai s'est caractérisé par des températures fraîches pour la saison combinées à une faible pluviométrie. Ces conditions climatiques très défavorables à la production d'herbe ont limité le pâturage et la constitution des stocks de foins. Certains exploitants ont même entamé les réserves d'ensilage préparées pour l'automne et l'hiver prochains.

Dans une situation économique déjà très dégradée, vous comprendrez qu'il est nécessaire d'éviter de fragiliser encore plus les exploitations. C'est pourquoi la FNSEA vous sollicite aujourd'hui pour obtenir une dérogation à l'interdiction d'utiliser les jachères pour l'alimentation animale. Il s'agit d'une mesure facile à mettre en œuvre, qui permet en outre l'expression de la solidarité entre céréaliers et éleveurs.

Certes les agriculteurs pourraient modifier leur déclaration PAC en déclarant les surfaces gelées en prairies temporaires pour en exploiter le couvert. Cependant, au-delà de la « paperasserie » inutile et incompréhensible qu'elle engendre, une telle procédure risque de freiner les agriculteurs spécialisés en grandes cultures dans la mise à disposition de leurs jachères.

C'est pourquoi, les éleveurs sont dans l'attente de votre feu vert à la récolte des jachères, avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Jean-Michel LEMETAYER